



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

ELISEUM – Constitution de société

Référence : L019698

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 8 juin 2023 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 25/05/2023 il a été constitué une SAS dénommée: ELISEUM Siège social: 3 rue de redon 35000 RENNES Capital: 5.000 € Objet: La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'activité de holding mixte. A cette fin, la société pourra notamment procéder à : L'acquisition, la souscription, la détention et la cession, sous toute forme directe ou indirecte, de toutes actions et parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères ; La fourniture de toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ainsi que l'exercice de la direction desdites filiales ou autres sociétés en qualité de représentant légal ou mandataire social ; La gestion de ses participations et, le cas échéant, l'animation de filiales par leur contrôle effectif et par la participation à la définition, l'aménagement et la conduite de leur politique. La société pourra, dans ce cadre, réaliser toutes opérations qu'elle qu'en soit la nature, mobilière, immobilière, commerciale et financière se rapportant directement ou indirectement à l'objet précité ou pouvant en faciliter la réalisation. Président: la société ATRIUM, SASU au capital de 1.000 €, sise 10 domaine des chenes 35190 ST DOMINEUC N°840763205 RCS de RENNES représentée par M. COSTA William Directeur Général: la société H.VILLA109, SASU au capital de 100 €, sise 3 rue de redon 35000 RENNES N°922441662 RCS de RENNES représentée par M. LOURENCO SANTOS CARIA Nuno alexandre Transmission des actions: Toute cession d'actions, y compris entre associés, sera soumise à l'agrément préalable donné par décision collective extraordinaire adoptée à la majorité des voix dont disposent les associés présents ou représentés Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)